

OCEAN CALL



DÉCLARATION OFFICIELLE
POUR PRENDRE DES MESURES CONCRÈTES
EN FAVEUR DE L'OcéAN

PAVILLON OCEAN
#OCEANCALLFORG7



SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE

An aerial photograph of the ocean. The water is a deep, vibrant blue, with white foam from waves crashing against a dark, rocky shoreline on the left. The text is overlaid on the right side of the image.

**ENGAGEMENTS
EN FAVEUR
DE LA SANTÉ
DE L'OcéAN**



OcéAN, SPORT ET TOURISME DURABLE

VILLE DE MARSEILLE ET MÉTROPOLÉ

La Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans le cadre de l'organisation à Marseille des compétitions de voile des Jeux olympiques et dans l'objectif de protéger l'environnement et le patrimoine côtier unique de la cité phocéenne, s'engagent à **améliorer la réponse aux phénomènes de précipitations et à réduire les rejets de polluants en installant un barrage et des infrastructures** permettant le recueil des macro-déchets d'ici 2024 en vue de réduire les rejets directs et indirects en mer.

VILLE DE PARIS

La Ville de Paris s'engage à faire de Paris une ville sans plastique jetable à l'horizon des Jeux Olympiques 2024.

La lutte contre le plastique déjà amorcée au sein de l'administration parisienne et grâce aux 1 200 fontaines de la capitale va maintenant se déployer à l'ensemble des services publics municipaux (cantines, musées...). En parallèle, la Ville de Paris entend mobiliser le monde de la restauration et de la grande distribution autour de cet objectif: la première conférence réunissant tous ces acteurs est prévue à l'automne 2019.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à prendre des mesures concrètes en faveur de la qualité de l'eau :

- Éliminer les pesticides de synthèse d'ici 2030, sauf impasse technique sur certains produits
- Cesser l'utilisation des substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) dès 2025
- Réduire de 30 % les prélèvements d'eau destinés à l'agriculture pendant les périodes d'étiage d'ici 2030
- Faire en sorte que 80 % des fermes de Nouvelle-Aquitaine reçoivent la certification « biologique » et « Haute Valeur Environnementale (HVE) » ou une approche équivalente d'ici 2030
- Faire en sorte que 100 % des ressources et environnements aquatiques soient sains d'ici 2027.

WORLD SURF LEAGUE

La World Surf League (WSL) annonce une série d'engagements en matière de développement durable qui établissent un nouveau standard pour le sport professionnel mondial. Ces engagements

- conçus pour inspirer, éduquer et responsabiliser les amoureux de l'océan tout en abordant les questions environnementales critiques - s'appliquent à tous les événements du WSL Championship Tour et du Big Wave Tour et incluent : devenir neutre en carbone à l'échelle mondiale d'ici la fin de 2019 ; éliminer les plastiques en portions individuelles d'ici la fin de 2019 ; et en laissant chaque endroit mieux qu'il n'a été trouvé.

OcéAN ET BIODIVERSITÉ

Le 20 août 2019, des entreprises du secteur cosmétique, alimentaire et textile ont travaillé ensemble sur l'innovation responsable lors d'un atelier avec Possible Future.

AVÈNE

Les Laboratoires dermatologiques Avène s'engagent d'ici 2023 à poursuivre le déploiement des formules minimalistes grâce à leur technologie Cosmétique Stérile basée sur un nombre minimum d'ingrédients et sans conservateurs. Cette technologie permet également à Eau Thermale Avène d'étendre la durée d'utilisation de ses produits et donc de réduire son empreinte sur l'environnement en réduisant le gaspillage. Grâce à cette innovation, Eau Thermale Avène diminue le nombre d'ingrédients utilisés, augmente la durée de vie de ses produits réduisant ainsi son impact sur la biodiversité.

BIOThERM

Biotherm s'engage d'ici 2023 à contribuer à protéger les eaux de la pollution plastique en réduisant progressivement l'utilisation de particules chimiques dans ses formulations et en développant des solutions 100% recyclables (PET, PP) à plus long terme.

BLUE SEEDS

Blue Seeds s'engage à apporter son aide dans l'élaboration de la conservation future des milieux marins, dont l'objectif est de parvenir à une conservation plus entrepreneuriale et davantage axée sur les impacts et les difficultés, et d'accroître le nombre d'impacts mesurables sur la conservation en Méditerranée au cours des dix prochaines années.

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD

L'Institut océanographique Paul Ricard s'engage à déployer tous ses efforts en matière de collecte de fonds pour pouvoir mettre en place un projet de ferme pilote d'ici 2020. Ce projet vise à remplacer la nourriture pour poissons par une nourriture pour insectes complétée par des microalgues, en appliquant les principes de la permaculture urbaine à l'aquaculture afin de réduire les émissions de carbone résultant des installations énergivores et du transport par la chaîne du froid, d'assurer la sécurité alimentaire et de soulager les écosystèmes marins et les stocks de poissons.

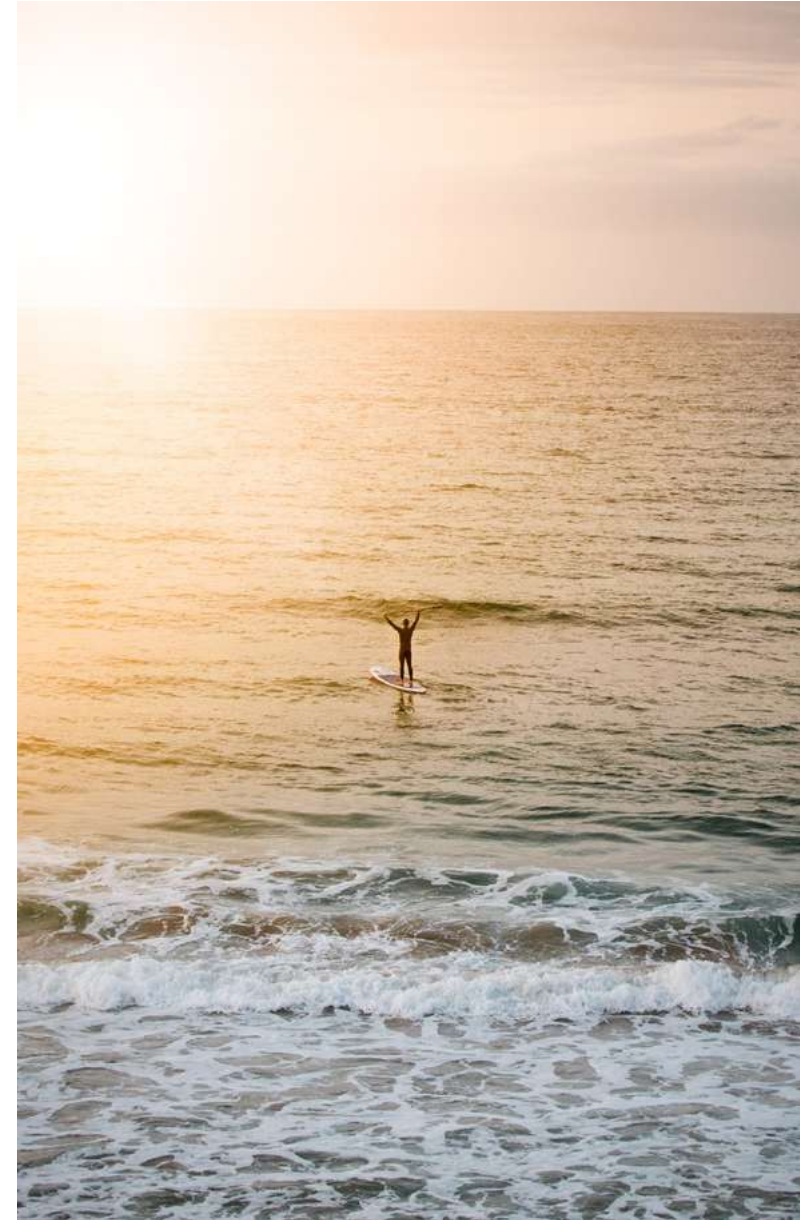


POSSIBLE FUTURE

Possible Future s'engage à travailler avec toutes les parties prenantes de l'industrie cosmétique pour créer des formules, des produits et des emballages plus responsables afin de réduire les agents chimiques dans la formulation de leurs produits et la quantité de plastique, par exemple en utilisant de nouveaux matériaux ou en inventant de nouveaux usages.

VIGNERONS DE BUZET

Vignerons de Buzet s'engage à déployer sur 100% de son vignoble d'ici à 2023 des actions à haute valeur environnementale et à faciliter la transition agro-écologique à l'échelle de son territoire. Vignerons de Buzet s'engage donc à agir pour des sols vivants, produire de la biodiversité, réduire l'usage d'intrants et optimiser la gestion de l'eau. Vignerons de Buzet poursuit ainsi une démarche volontaire, globale et continue initiée il y a près de 15 ans.



OcéAN ET POLLUTION PLASTIQUE

Le 20 août 2019, des entreprises du secteur cosmétique, alimentaire et textile ont travaillé ensemble sur l'innovation responsable lors d'un atelier avec Possible Future.

BEYOND PLASTIC MED (BEMED)

Beyond Plastic Med (BeMed) s'engage en faveur d'une mer Méditerranée sans plastique en soutenant chaque année des initiatives locales visant à juguler la pollution plastique à la source. L'appel à initiatives de l'année 2019 sera lancé en octobre pour sélectionner 15 nouveaux projets dans l'objectif d'atteindre 100 initiatives soutenues d'ici 2023. Au-delà de son financement, BeMed encourage le partage d'expérience en mettant en contact et en rassemblant les parties prenantes locales engagées.

CAUDALIE, LÉA NATURE, LES LABORATOIRES DE BIARRITZ ET NATURE & DÉCOUVERTES

Caudalie, Léa Nature, Les Laboratoires de Biarritz et Nature & Découvertes souhaitent lancer ensemble un outil digital **pour informer les consommateurs, sur les matériaux des emballages, ainsi que leur recyclage.** Cette initiative transparente et interactive souhaite guider les achats des consommateurs vers plus d'emballages éco-responsables.

Ces entreprises s'engagent à travailler ensemble d'ici fin 2020 pour trouver un moyen d'allouer un budget dédié à l'amélioration de la gestion de la fin de vie de l'ensemble de leurs produits.

MICROSOFT FRANCE

Microsoft France, afin de lutter contre la pollution plastique des océans, y compris la pollution par les microplastiques des estuaires et des rivières, **s'engage à aider Surfrider Foundation Europe à développer une application mobile open source d'ici 2020** au bénéfice des communautés et des citoyens autonomisés afin de permettre une détection plus rapide et une indexation de la présence des déchets plastiques sur les berges des rivières avant d'atteindre la mer, grâce à l'intelligence artificielle et aux technologies de cloud computing faisant appel à l'analyse d'images vidéo et au crowdsourcing de photos de déchets.

NOUVELLE AQUITAINE REGION

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à réduire les déchets plastiques en lançant un programme de fourniture de plateaux-repas alternatifs à des entreprises telles que *Canteen* et *Meals on Wheels* dans le but d'atteindre 1 million de repas sans plastique.

POSSIBLE FUTURE

Possible Future s'engage à travailler d'ici 2023 avec tous les acteurs du secteur de la cosmétique, de l'agro-alimentaire ou de la grande distribution qui voudraient trouver des solutions pour réduire leur production de plastique. Il s'agit de réinventer les produits, les matériaux et procédés qui les produisent, mais aussi de repenser nos modes consommations via de nouveaux modes de distribution (vrac, consigne, abonnements).

Océan ET CLIMAT

Le 20 août 2019, des entreprises du secteur cosmétique, alimentaire et textile ont travaillé ensemble sur l'innovation responsable lors d'un atelier avec Possible Future.

GLOBAL OCEAN TRUST

Global Ocean Trust collaborera avec ses partenaires pour **aligner la finance bleue sur une finance durable plus large visant l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et la résilience**. D'ici 2023, Global Ocean Trust soutiendra la création d'une architecture de financement adaptée en faveur des océans comprenant des fonds et des assurances pour la nature, notamment les récifs, les monts sous-marins et les océans profonds. Global Ocean Trust soutiendra également la création de partenariats public-privé pour des solutions globales de données océanographiques et d'une banque de la durabilité des océans.

GREEN MARINE / SURFRIDER FOUNDATION EUROPE

Green Marine et Surfrider Foundation Europe annoncent leur collaboration avec les armateurs et les principaux acteurs du secteur maritime pour **réduire les impacts du transport maritime via la mise en place de la certification Green Marine pour un transport maritime durable en Europe à l'horizon 2025** (débutant en France).

Ce label certifiera que les armateurs et les exploitants de navires mesurent leurs performances environnementales et appliquent les meilleures pratiques en vue de réduire leur empreinte environnementale, en luttant contre toute une série de problèmes (émissions de gaz à effet de serre, espèces aquatiques envahissantes, gestion des déchets, bruit sous-marin, etc.).

HOPAAL

Hopaal dessine et conçoit des vêtements réalisés à partir de **matières recyclées**. Les vêtements sont majoritairement confectionnés en France et partiellement au Portugal, toujours à moins de 1000km de leur atelier à Biarritz. D'ici 2023, Hopaal veut aller encore plus loin et souhaite travailler avec ses utilisateurs pour être au plus près de leurs besoins réels. Concrètement, cela signifie fabriquer les produits à la demande pour limiter les invendus ; concevoir des services de consignes ou de réparation pour limiter la production de déchets ; développer des paquets réutilisables pour la livraison.



INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE PAUL RICARD

L'Institut océanographique Paul Ricard s'engage à poursuivre ses efforts d'ici 2022 dans le cadre de son programme de restauration écologique avec des installations dans les zones portuaires pour améliorer leurs fonctions de pépinière écologique, la restauration écologique des herbiers marins par des techniques de transplantation d'angiospermes marins et la restauration de sites dégradés des zones humides méditerranéennes.

MONTEBELO

Montebelo s'engage à une transparence totale sur la fourniture et la composition des matériaux et des produits d'ici 2023.

L'entreprise veut créer des processus qui aident les marques, les fabricants et les consommateurs à assurer la composition complète et l'origine de leurs produits et par conséquent soutenir leur recyclage efficace.

PICTURE ORGANIC CLOTHING

Picture Organic Clothing souhaite limiter radicalement son usage des dérivés du pétrole d'ici 2023. L'entreprise souhaite investir auprès de ses fournisseurs pour réduire l'usage d'énergies fossiles tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle souhaite aussi développer une chaîne de production circulaire en utilisant les meilleures technologies de recyclage.

POSSIBLE FUTURE

Possible Future s'engage à soutenir toutes les parties prenantes de l'industrie du textile et de l'habillement dans la conception de produits plus faciles à réparer ou à recycler et à travailler à réduire la part des énergies fossiles dans toutes leurs activités d'ici 2023. Les innovations devront porter sur l'ensemble de la chaîne de valeur : au niveau de l'approvisionnement, de la production, de la distribution jusqu'à la fin de vie.

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

La Région Nouvelle-Aquitaine s'engage à agir en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques :

- Intégrer 45 % d'énergie renouvelable dans son mix énergétique en 2030 et 100 % en 2050
- Privilégier la résilience et les solutions basées sur la nature pour protéger les populations des risques d'inondation, de submersion et d'érosion côtière, aujourd'hui couvertes par des actions de prévention.



CONTEXTE

L'Océan est affecté par des problèmes qui nécessitent une action collective ambitieuse au plus haut niveau. D'importants progrès ont été accomplis grâce aux déclarations clés des dirigeants du G7 lors des précédents sommets et des travaux menés par le groupe de travail du G7 sur l'avenir des mers et des océans. Ces progrès constituent des éléments sur lesquels le Sommet du G7 à Biarritz doit s'appuyer pour proposer de nouvelles actions au niveau mondial garantissant la protection et la santé de l'océan. Ces actions devraient se baser sur les dernières connaissances scientifiques et les projections environnementales relatives à l'océan. Un suivi et une responsabilisation de l'action internationale sur la protection de l'océan, qui devraient être guidés par le principe de précaution, seront nécessaires lors des sommets qui se tiendront après le G7 à Biarritz : le Sommet Action Climat des Nations Unies se déroulant à New York en septembre, la COP25 sur le changement climatique au Chili en décembre et la COP15 Biodiversité en Chine en 2020.

DERNIÈRES ACTUALITÉS DU G7

RÉUNION DE 2019 DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT DU G7 À METZ (FRANCE)

Lors de la dernière réunion des ministres de l'Environnement du G7, ces derniers ont énoncé plusieurs engagements dans leur communiqué final et ont adopté une Charte sur la biodiversité.

Par cette charte, les dirigeants de 16 pays et de l'UE se sont engagés à accélérer et à intensifier leurs efforts visant à mettre fin à la perte de biodiversité, à valoriser, conserver, restaurer et utiliser judicieusement cette dernière et ont convenu de s'attaquer aux principales pressions pesant sur elle. Cette charte fait spécifiquement référence à la vie et aux ressources océaniques, en particulier aux écosystèmes d'eau douce et marins. Les engagements concernent principalement la lutte contre les principales pressions pesant sur la biodiversité, telles que les modifications, la surexploitation des ressources naturelles, les changements climatiques, et la perte et la dégradation des habitats, causées notamment par la pêche, la propagation d'espèces exotiques envahissantes, la pollution par les microplastiques, l'eutrophisation, etc. Dans leur communiqué final, les ministres ont également reconnu que l'océan était menacé par le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation et méritait une attention particulière dans les négociations sur le climat.

Ils se sont engagés à améliorer et à partager les dernières connaissances sur l'état écologique de l'océan et à renforcer la sensibilisation à la protection de l'environnement marin et la connaissance de l'océan. Les ministres se sont surtout engagés à veiller à ce que les pressions humaines actuelles et nouvelles soient réduites et à éviter de menacer la santé de l'océan. Pour venir à bout de ces pressions, ils se sont engagés à adopter des mesures de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et les déchets marins, « en réduisant considérablement la pollution d'origine terrestre et la quantité de déchets plastiques rejetés dans les océans à l'échelle mondiale ». Les ministres ont également réitéré leur soutien à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) dans leur communiqué et dans la Charte de Metz, et se sont engagés à promouvoir une meilleure gouvernance de l'océan, y compris en haute mer. Ils se sont félicités des négociations visant à l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des juridictions nationales.

En ce qui concerne la pollution plastique, les ministres ont également fait le point sur les conclusions de la table ronde du G7 sur la coopération en matière d'avis scientifiques sur la pollution causée par les microplastiques et ont reconnu que la pollution par les microplastiques était un phénomène d'ampleur mondiale. Ils ont reconnu la nécessité de mieux comprendre les microplastiques (y compris les nanoplastiques).

Ils ont également invité la communauté scientifique à partager des données et à étudier davantage les impacts des microplastiques, et exprimé leur soutien, parmi d'autres demandes, à la normalisation et à l'harmonisation des protocoles d'échantillonnage et de quantification des microplastiques.

Outre ces engagements, trois solutions et initiatives différentes liées à l'océan ont été présentées et appuyées par plusieurs pays, membres du G7 et invités. Tout d'abord, l'Initiative internationale pour les récifs coralliens entend mobiliser les acteurs concernés, améliorer les pratiques de gestion des récifs coralliens, et partager et échanger des connaissances sur ces écosystèmes. L'Ocean Risk and Resilience Alliance (ORRAA), proposée par le Canada et à laquelle se rallient tous les dirigeants du G7, encourage les pays à prendre en main les risques et la résilience des océans. Enfin, des discussions ont été menées sur la mise en œuvre du « Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique marins » lancé lors de la présidence canadienne du G7. Cette initiative encourage le développement de solutions sociales ou technologiques innovantes en faveur d'une gestion plus durable des plastiques tout au long de leur cycle de vie visant à accroître l'efficacité des ressources et à réduire la pollution marine par les plastiques. Lors de la réunion, plusieurs promesses visant à réduire les déchets plastiques en mer ont également été énoncées.

LA PRÉSIDENTE CANADIENNE DU G7 EN 2018

La présidence canadienne du G7 en 2018 a été marquée par deux grandes événements : le Sommet du G7 tenu à Charlevoix en juin 2018 et la réunion des ministres de l'Environnement, de l'Énergie et des Océans à Halifax en septembre 2018.

En juin 2018, à la suite du Sommet du G7 à Charlevoix, le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes a été publié et comprend une Charte sur les plastiques dans les océans. Le Plan d'action de Charlevoix énonçait divers engagements concernant l'amélioration de la résilience des océans et des zones côtières, notamment un soutien accru à la planification de l'adaptation, à la préparation aux situations d'urgence et au relèvement, un financement novateur pour la résilience des zones côtières et le lancement d'une initiative conjointe visant à déployer les technologies d'observation de la Terre et les applications connexes afin d'accroître les capacités de gestion intégrée des zones côtières.

La connaissance de l'océan se fonde sur une disponibilité et un partage accrus de données scientifiques. En ce qui concerne l'océan et la pêche durable, les dirigeants ont réitéré leur engagement à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et les autres facteurs de surexploitation des stocks de poisson. S'agissant des déchets plastiques et des déchets marins, ils ont reconnu la nécessité d'une action urgente de traitement et de prévention des effets dévastateurs des déchets marins sur la santé et la durabilité de l'océan, des mers et communautés côtières.

OCEAN CALL

Ils ont convenu de promouvoir l'harmonisation des méthodes de surveillance des déchets marins et de collaborer à la recherche sur les impacts environnementaux. En complément de ce projet, le Canada a porté une charte sur le plastique dans l'océan. Celle-ci a été signée par l'Union européenne et quatre des pays du G7 -la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni- en plus du Canada. Cette charte définit une série d'actions destinées à éradiquer la pollution plastique. Elle décrit notamment une « approche de la gestion du cycle de vie des plastiques dans l'économie fondée sur une utilisation rationnelle des ressources », assortie de cinq grands objectifs d'action concernant les conceptions durables et les marchés de post-utilisation, à savoir la collecte, la gestion et les autres systèmes et infrastructures, les modes de vie et l'éducation durables, la recherche, l'innovation et les nouvelles technologies, et l'action côtière et littorale. Dans cette charte, les dirigeants s'engagent à agir pour rendre tous les plastiques recyclables d'ici 2030, en réduisant les plastiques à usage unique et en encourageant l'utilisation de plastique recyclé.

Lors du Sommet de l'année dernière, les dirigeants du G7 se sont également engagés à promouvoir une gouvernance internationale coopérative de l'océan et des mers et ont réaffirmé leur soutien et l'importance du cadre juridique de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer pour toutes les activités menées dans l'océan et les mers. Ils ont également réaffirmé leur volonté d'accroître et de renforcer la coopération internationale en vue d'améliorer la protection et la gestion durable du milieu marin. En septembre, la réunion Ocean a débouché sur l'adoption du Défi du G7 pour l'innovation pour lutter contre les déchets de plastique

CONTEXTE

marins, conçu pour stimuler les innovations, sensibiliser le public au traitement des déchets marins et faciliter l'amélioration de la gestion du plastique dans les pays en développement.

Ces différentes avancées ont été rendues possibles par les initiatives et les engagements relatifs à l'océan adoptés durant les présidences italienne (lors de la précédente réunion des ministres de la Science du G7 à Turin en 2017 et celle des ministres de l'Environnement du G7 à Bologne en 2017) et allemande. Dans toutes leurs déclarations sur les déchets marins et la pollution par les plastiques enfin, les dirigeants du G7 rappellent le caractère fondateur du Plan d'action du G7 pour lutter contre les déchets marins adopté en 2015 et dont la mise en œuvre doit maintenant être accélérée.



CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Océan, sport et tourisme durable

Qu'ils accueillent des touristes ou des sportifs, l'océan et le littoral sont des lieux de détente et d'inspiration et une source incroyable de loisirs, de plaisir et de bien-être pour tous. Le tourisme est un secteur économique d'importance et sa croissance est la plus rapide au monde. Le tourisme côtier et marin en est l'un des sous-secteurs les plus importants et une source majeure de revenus et d'emplois pour les communautés côtières. Il s'agit de l'un des segments les plus anciens et les plus importants de l'industrie du tourisme, avec une demande croissante de la part des touristes pour une gamme d'activités récréatives marines et côtières, notamment des activités nautiques à faible impact telles que le surf, la plongée avec tuba, la plongée sous-marine et la planche à voile. La sensibilisation à la qualité de l'environnement et le désir de se rendre dans des lieux propres et préservés figurent également parmi les principales tendances observées dans le secteur. L'observation de la nature et de la faune suscite un intérêt croissant, tout comme les offres et équipements « tout compris » ou les croisières. De manière plus générale, le tourisme se démocratise, avec une croissance rapide et une expansion continue.

Le tourisme et les sports exercent évidemment une pression supplémentaire sur un environnement déjà extrêmement vulnérable, considérablement exposé aux conséquences des changements climatiques et déjà soumis à une concurrence en matière d'espace et d'utilisation. L'urbanisation et la concentration de la population augmentent sur le littoral, tandis que l'expansion des utilisations historiques de l'océan, telles que la pêche et la navigation, et les utilisations émergentes ou plus récentes, comme l'extraction d'hydrocarbures, les croisières, l'exploitation minière et énergétique de l'océan, créent une pression supplémentaire sur l'environnement côtier. Ces activités entraînent des émissions et des effets néfastes. Le tourisme représente aujourd'hui 8 % des émissions de gaz à effet de serre et affecte directement les écosystèmes des sites les plus visités (pollution, destruction des habitats, dissémination des espèces envahissantes, pratiques de pêche destructrices, aménagement du littoral).



OCÉAN ET BIODIVERSITÉ

L'océan abrite des millions d'espaces animales et végétales, du plus gros animal de la planète, la baleine bleue, aux êtres vivants microscopiques, comme le plancton et les bactéries. À titre d'exemple, entre 500 000 et 10 millions d'espèces vivent dans les grands fonds marins. Par conséquent, la santé de l'océan et la régulation du climat dépendent fortement de cette biodiversité marine qui fournit une variété de services écosystémiques importants, évalués à près de 30 000 milliards dollars par an. La surpêche, la dégradation et la perte des habitats, la pollution et les pressions terrestres générales, y compris l'agriculture, l'exploitation des ressources marines et les changements climatiques sont responsables de la perte de la biodiversité de l'océan. Presque tous les écosystèmes coralliens des zones tropicales devraient disparaître d'ici 2050. Aux quatre coins du monde, les volumes de poissons pêchés ont augmenté deux fois plus vite que la population humaine, et 33,1 % des stocks sont actuellement surexploités. Dans certaines régions du monde, comme en Méditerranée, ce chiffre atteint 90 %. On estime que la faune marine sauvage a diminué de moitié depuis les années 1970. D'ici 2100, plus de la moitié des espèces marines de la planète seront en danger imminent d'extinction. Il y a aujourd'hui 4 fois plus de zones océaniques mortes qu'il y a 50 ans et 10 fois plus de zones marines côtières faiblement oxygénées qu'en 1950. La demande de pétrole, de gaz et de minéraux contenus dans les fonds marins augmente et entraîne d'importants risques et impacts associés, comme les marées noires. Pourtant, à l'heure actuelle, seulement 2 % de l'océan sont considérés comme des aires marines hautement ou complètement protégées.

OCÉAN ET POLLUTION PLASTIQUE

Le plastique est le plus courant de tous les déchets présents dans nos océans. Ce sont huit millions de tonnes de déchets plastiques qui finissent en mer chaque année. Dans certaines régions du globe, le plastique représente jusqu'à 95 % des débris marins. Qu'il flotte à la surface, tapisse le fond des océans ou s'échoue sur les plages, le plastique menace les écosystèmes aquatiques. Il peut blesser de nombreuses espèces marines en entravant leur mobilité. Il peut également transporter des espèces envahissantes ou héberger de nombreux contaminants. À l'heure actuelle, on estime qu'environ 693 espèces marines sont directement menacées par la pollution plastique. Le plastique peut également attirer la faune océanique et les oiseaux de mer, qui le confondent avec leurs proies habituelles. Par exemple, certaines tortues prennent les sacs en plastique pour des méduses et s'étouffent en les avalant. On estime que 90 % des oiseaux marins ont des fragments de plastique dans leur estomac. Cette estimation atteindra les 99 % d'ici 2050 si aucune mesure efficace n'est prise pour réduire le flux de plastique se retrouvant dans les océans.



Cette pollution est constituée de macro et de microplastiques. La majeure partie de la pollution plastique provient de la terre mais une proportion croissante provient de la mer, notamment de la perte de conteneurs en mer.

Aujourd'hui, nous produisons 200 fois plus de plastique qu'il y a 70 ans. Environ 80 % de tout le plastique produit (donc seulement au cours des 65 dernières années environ) s'est accumulé dans des décharges ou dans l'environnement. Chaque année, moins d'un tiers des déchets plastiques que nous générons sont collectés pour être recyclés. Le reste est enfoui, incinéré ou finit dans l'environnement dans des contextes très différents selon les régions du monde. On prévoit que d'ici 2025, la capacité de production de plastiques dans le monde augmentera de plus d'un tiers (de 33 à 36 %). Le coût en capital naturel de cette pollution plastique est estimé à environ 8 milliards de dollars par an. Le tourisme, les loisirs, la pêche et la navigation sont quelques-uns des nombreux secteurs touchés par cette pollution, tout comme les communautés côtières qui rassemblent la moitié de la population mondiale.

OCÉAN ET CLIMAT

L'océan est un important régulateur climatique à l'échelle mondiale : il produit plus de 50 % de l'oxygène de l'air que nous respirons et absorbe environ 30 % du CO₂ et 93 % de l'excès de chaleur induit par l'activité humaine. Chacun d'entre nous dépend de l'océan qui régule le climat de notre planète bleue. Parallèlement, les changements climatiques ont un impact considérable sur l'océan : ils participent à l'élévation du niveau de la mer, à l'augmentation

du phénomène d'acidification et favorisent la désoxygénation. Les scientifiques s'intéressent de plus en plus à ces questions, parmi eux les travaux de la région Nouvelle-Aquitaine en matière de risques littoraux et côtiers, mais aussi le prochain rapport du GIEC sur l'océan et la cryosphère qui paraîtra à la fin du mois de septembre 2019. Les trois quarts du volume de la banquise estivale en Arctique ont disparu depuis les années 1970, tandis que le transport maritime dans cette région extrêmement sensible aggrave la situation. Au cours des trois dernières décennies, environ 70 % des littoraux du monde ont connu une augmentation importante de la température de la surface de l'eau. Les phénomènes météorologiques extrêmes survenant en mer et sur les côtes et le réchauffement affectent de plus en plus les communautés côtières (et non côtières). On estime à 10 millions le nombre de personnes touchées chaque année par, par exemple, des inondations côtières provoquées par des tempêtes et des cyclones. En raison de l'augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces phénomènes, ce chiffre devrait être multiplié par cinq, 50 millions de personnes étant à risque d'ici 2080. Des engagements approfondis en faveur de la protection de l'océan et de la lutte contre les changements climatiques sont nécessaires. Dans le cadre de l'Accord de Paris, les pays se sont engagés à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C et à poursuivre leurs efforts pour le limiter à 1,5 °C. Comme le transport maritime concerne directement l'océan, il sera essentiel qu'il joue un rôle dans la lutte contre les changements climatiques. Le secteur des transports maritimes est aujourd'hui responsable de 3 % des émissions totales, et ses émissions devraient croître de 50 à 250 % d'ici 2050.

OCEAN CALL

Biarritz, le 23 août 2019

Surfrider Foundation Europe, membre de Surfrider Foundation International, est honoré d'avoir réuni plus de 80 acteurs internationaux engagés dans la protection de l'océan pour le Pavillon Océan à Biarritz. Ce pré-sommet du G7 en présence des acteurs de la société civile a accueilli pendant quatre jours des conférences et des ateliers destinés à mettre en lumière et à appeler à l'action sur quatre thèmes : océan et pollution plastique, océan et climat, océan et biodiversité ainsi qu'océan, sport et tourisme durable, qui présentent autant d'opportunités d'action et qui nécessitent des mesures internationales urgentes pour préserver l'océan.

Coordonné et porté par Surfrider Foundation Europe avec le soutien essentiel du mouvement Break Free From Plastic, de Seas at Risk et de la Plateforme Océan et Climat, le Pavillon Océan invite toutes les parties prenantes à jouer leur rôle dans la protection de l'océan en formulant des engagements concrets.

LA DÉCLARATION

Alors que le sommet du G7 est sur le point de débiter et que les dirigeants de ses pays membres se préparent à définir les grandes orientations de la future gouvernance mondiale, **nous, représentants de la société civile, exhortons les membres du G7 à adopter des mesures significatives en faveur de la protection, de la restauration de l'océan et du renforcement de sa résilience face aux nombreuses menaces qui pèsent sur lui**, notamment la pollution, l'acidification, les changements climatiques, l'exploitation et la perte irréversible des habitats marins et côtiers et de biodiversité.

L'océan abrite une part considérable de la biodiversité de notre planète et joue un rôle majeur dans la régulation du climat. Il couvre plus des deux tiers de la surface de la planète et contient 97 % des eaux du globe. Source de bien-être, d'énergie, de nourriture et d'emplois, l'océan joue un rôle clé dans notre développement et contribue à l'économie mondiale à hauteur de 3 000 milliards de dollars par an. Pas moins de 90 % des marchandises sont aujourd'hui transportées par voie maritime. Les ressources halieutiques fournissent plus de 15 % de leur nourriture à 4,3 milliards d'individus et les zones côtières fournissent des services essentiels aux communautés locales.

Dans le monde entier, près de 3 humains sur 4 vivent au bord de la mer, qui est une source de plaisir pour tous. De plus, une économie bleue ne peut être durable que si l'environnement marin sur lequel elle s'appuie est en bonne santé et prospère.

Cependant, les activités humaines nuisent profondément au milieu océanique et affectent la vie marine et les écosystèmes, ainsi que la résilience de l'océan et sa capacité à fournir des services écosystémiques essentiels. Au-delà de l'importance d'avoir un océan sain et résilient pour la régulation du climat, cette dégradation affecte également notre santé et notre bien-être puisque l'océan est source de bienfaits et que la moitié de la population mondiale dépend encore des protéines provenant de la consommation de poissons. La mauvaise santé de l'océan est synonyme d'iniquité sociale.

Longtemps inexploré, et même redouté, l'océan est le lieu de nombreuses activités qui viennent soumettre les milieux marin et côtier à des pressions sans précédent. Les ressources océaniques sont de plus en plus menacées, surexploitées, dégradées et détruite : la pollution plastique touche toutes les régions du globe ; les produits chimiques et les engrais déversés dans les rivières empoisonnent les algues, les poissons et in fine, nous les Hommes ; le démantèlement des navires sur les plages cause des dommages irréparables aux zones côtières sensibles; la biodiversité marine a diminué de près de 40 % au cours des 40 dernières années, et les changements climatiques et l'acidification.

Les interactions entre océan, climat et biodiversité sont nombreuses et cruciales, même si elles sont encore mal comprises. De nos jours, il est clair que la bonne santé de l'océan est une condition préalable à la bonne santé du climat et de la planète. L'océan est fragile et menacé. Nous sommes individuellement et collectivement responsables de sa préservation. Nous devons tous assumer une responsabilité partagée et acceptée en faveur de l'océan.

Au cours des dernières décennies, les humains ont pu explorer l'océan plus vite, plus loin et plus profondément. Dans une société de plus en plus mondialisée, les activités en mer se sont développées de manière significative et inquiétante. L'océan n'a pas de limites, pas plus que l'impact des décisions en matière de pollution marine, de changements climatiques, de tourisme ou de transport maritime. À eux seuls, les pays membres du G7 représentent 40 % du PIB mondial et seulement 10 % de la population du globe. Ils disposent des moyens et ont la responsabilité mondiale d'agir plus en profondeur et plus vite pour la protection des océans. D'importants progrès ont été accomplis comme l'attestent les déclarations clés et les engagements pris par les dirigeants du G7 lors des précédents sommets, à savoir l'adoption très récente de la Charte de Metz sur la biodiversité ou la signature par la plupart des pays du G7 d'une Charte sur les plastiques dans les océans et l'adoption du Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes en 2018. Ces engagements et ces travaux constituent des éléments sur lesquels le Sommet du G7 à Biarritz doit s'appuyer pour proposer de nouvelles actions garantissant la protection et la santé de l'océan au niveau international.

Ces actions devraient être fondées sur les connaissances scientifiques et les projections environnementales relatives à l'océan les plus récentes et viser à atteindre l'objectif de développement durable (ODD) no 14 sur la vie aquatique.

En tant que défenseurs des océans, nous, représentants de la société civile, demandons aux pays membres du G7 de faire de la protection des océans une priorité lors du sommet à venir et des sommets futurs, et d'adopter des mesures contraignantes et des plans d'action assortis de délais, conformément à ces demandes clés :

- 1. Promouvoir le tourisme durable et les sports et activités récréatives nautiques à faible impact comme opportunités de connexion avec un océan protégé ;**
- 2. Assurer la protection et la conservation de la biodiversité de l'océan et des écosystèmes ;**
- 3. Réduire la production et la consommation plastique et lutter contre la pollution de l'Océan par le plastique afin de le protéger ;**
- 4. Maintenir et restaurer la santé de l'Océan pour un climat protégé.**

1. Promouvoir le tourisme durable et les sports et activités récréatives nautiques à faible impact comme opportunités de connexion avec un océan protégé

Guider la transition écologique des grandes manifestations sportives et faire de la protection de l'océan une priorité lors de ces manifestations et dans la manière dont elles sont gérées :

- Appliquer les principes de l'Accord de Paris aux manifestations sportives internationales en limitant les émissions de carbone, en garantissant un approvisionnement significatif en énergie renouvelable, en évitant le transport par avion et en limitant l'utilisation de combustibles fossiles ;
- Adopter une stratégie zéro déchet au sein du mouvement sportif mondial ;
- Fournir aux participants et aux usagers de la mer une pratique saine en prévenant et en s'attaquant à toutes les sources de pollution, en contrôlant régulièrement la qualité de l'eau des sites nautiques et en leur fournissant des informations claires et lisibles sur la qualité de l'eau ;

Équilibrer et concilier exploration touristique des espaces naturels marins et côtiers et protection de ces espaces ;

- Élaborer des politiques touristiques en consultation avec toutes les parties prenantes ainsi que les populations locales afin de concilier le tourisme côtier avec la préservation de l'environnement marin ;
- Œuvrer pour le développement responsable du tourisme et des infrastructures portuaires en assurant la gestion durable des déchets, de l'énergie et de l'eau, en harmonie avec l'océan et en permettant la promotion et la protection des sites naturels marins protégés.

SIGNATAIRES



2. Assurer la protection et la conservation de la biodiversité de l'Océan et des écosystèmes

Désigner au moins 30 % de l'océan comme Aires Marines Protégées (AMP) hautement ou intégralement d'ici 2030 afin de restaurer urgemment la biodiversité et de renforcer la résilience au changement climatique.

Veiller à ce que des structures de gouvernance et des mécanismes de financement équitables soient en place, y compris pour la haute mer, pour réglementer et rendre effective les AMP, en tenant compte des besoins des communautés locales.

Protéger et maintenir la biodiversité partout dans l'océan en veillant à ce que l'impact cumulatif des pressions exercées par les activités humaines soit maintenu à des niveaux compatibles avec des écosystèmes marins florissants ;

Mettre en œuvre l'ODD 14 et mettre fin sans tarder à la surpêche afin de rétablir et maintenir les populations de poissons à des niveaux durables, en reconnaissant que la surpêche menace non seulement la santé de l'océan, mais également la viabilité économique à long terme du secteur de la pêche et empêche l'accès libre aux ressources par les communautés, souvent dans les zones côtières les plus pauvres ;

Instaurer un moratoire international sur l'exploration et l'exploitation minières en eaux profondes dans les eaux nationales et internationales jusqu'à ce que les risques environnementaux, sociaux et économiques soient pleinement compris et jusqu'à ce qu'on puisse démontrer

clairement que l'exploitation minière des fonds marins peut être effectuée de manière à garantir la protection efficace du milieu marin et à empêcher la perte de biodiversité ;

Cesser les investissements dans l'exploitation minière en eaux profondes. Investir, à l'inverse, dans une production et une utilisation responsables des métaux, telles que la réduction de la demande en métaux primaires, la transformation en une économie circulaire utilisant des ressources en circuit fermé, et des pratiques responsables en matière d'exploitation minière à terre ;

Instaurer un moratoire mondial sur les activités d'exploration et d'exploitation de pétrole et de gaz dans ou à proximité des AMP ou des zones vulnérables à haute valeur de conservation et réglementer strictement l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz en haute mer au niveau international.

Mettre fin à la casse polluante et dangereuse des navires sur les plages et soutenir le développement d'une industrie internationale de recyclage des navires qui fonctionne conformément aux lois internationales sur les déchets et uniquement dans des installations qui permettent le confinement total des polluants.

SIGNATAIRES



3. Réduire la production et la consommation plastique et lutter contre la pollution de l'Océan par le plastique afin de le protéger

Faire pression et soutenir, lors de la prochaine Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE) en 2021, l'adoption d'ici 2025 d'une convention internationale sur les plastiques, couvrant tout le cycle de vie des plastiques et donnant la priorité à la réduction ;

S'engager à réduire la production globale de plastique dans le monde ;

Donner l'exemple en adoptant des mesures nationales ambitieuses visant à taxer et à restreindre les produits en plastique les plus polluants, notamment les produits et emballages en plastique à usage unique, et promouvoir les systèmes de réutilisation et de recharge, les matériaux et alternatives réutilisables, ainsi que les produits réparables ;

Mettre fin aux rejets de microplastiques dans les cours d'eau et l'océan en éliminant toutes les sources de pollution microplastique aux niveaux national et mondial, y compris les ingrédients microplastiques ajoutés aux produits, les pellets, les microfibrilles textiles et les microplastiques issus de l'usure des pneus au moyen d'objectifs contraignants de réduction et de mesures réglementaires ;

Rendre l'industrie responsable de l'entièreté du cycle de vie des plastiques et des produits en plastique qu'elle met sur le marché et de leurs impacts et s'assurer que les plastiques sont exempts de produits chimiques dangereux ;

Demander à l'Organisation maritime internationale (OMI) de mettre en œuvre une stratégie ambitieuse et complète visant à réduire les déchets marins provenant des navires, y compris des pertes de conteneurs en mer ;

Harmoniser les procédures de surveillance des déchets marins au niveau international ;

Signer d'ici la fin 2019 la Charte sur les plastiques dans l'océan, adoptée sous la présidence canadienne du G7 et déjà signée par le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

SIGNATAIRES



4. Maintenir et restaurer la santé de l'Océan pour un climat protégé

Mettre en œuvre à court terme des mesures efficaces et ambitieuses pour atteindre d'ici 2023 les objectifs de réduction des émissions de CO² pour le transport maritime et soutenir des mesures à moyen et long terme pour une totale décarbonisation de la flotte d'ici 2050 ;

Adopter sans délai l'interdiction de l'utilisation et du transport des carburants lourds par voie maritime dans l'Arctique afin de réduire les risques de déversement et les émissions de carbone noir ;

Encourager les Parties à inclure dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) des mesures relatives à l'océan, y compris l'efficacité énergétique des navires et la transition énergétique des ports ;

Soutenir les projets d'énergie océanique élaborés conjointement avec une planification adéquate et concertée de l'espace maritime, guidés par une approche écosystémique et la réalisation d'études d'impact indépendantes ;

Demander à l'Organisation maritime internationale d'intégrer le secteur de la pêche dans sa quatrième étude sur les gaz à effet de serre et dans sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre ;

Réduire les émissions de gaz à effet de serre des secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;

Promouvoir des solutions d'adaptation basées sur les écosystèmes plutôt que des solutions d'ingénierie lourdes (béton, digues, etc.), en adoptant par exemple des mesures pour restaurer les marais salants, les mangroves, les herbiers marins et les récifs coralliens qui contribuent à la lutte contre la montée des eaux et aux phénomènes extrêmes et agissent comme des puits de carbone efficaces ;

Protéger les écosystèmes marins à haute valeur écologique et biologique, qui contribuent à stocker le carbone bleu ;

Réitérer son soutien au moratoire indéfini sur la géo-ingénierie dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et à l'application du principe de précaution pour les technologies de géo-ingénierie lorsque les risques et les impacts ne sont pas maîtrisés ;

Mettre fin aux permis d'extraction de nouveaux combustibles fossiles en mer d'ici 2030 et éliminer progressivement toutes les activités d'ici 2040.

Tous thèmes confondus

Considérer les océans comme un bien commun de l'humanité ;

Mettre en œuvre des mesures et des normes relatives aux aires marines protégées en haute mer ;

Renforcer la recherche scientifique internationale sur l'océan

et soutenir activement et participer à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;

Améliorer la gouvernance de l'océan et renforcer la transparence et la cohérence des réglementations en adoptant une approche écosystémique.

Tous thèmes confondus Aspect financier

Demander qu'une partie du Fonds vert pour le climat soit exclusivement dédiée aux projets marins et côtiers (protection des mangroves, des zones humides et des zones vulnérables aux capacités de stockage de CO² extrêmement élevées). Encourager et soutenir les acteurs océaniques à prendre part au Fonds vert pour le climat. Accroître le financement pour l'adaptation afin d'assurer une répartition équitable des fonds dans un équilibre 50/50 entre adaptation et atténuation ;

Assurer l'allocation de fonds pour soutenir la résilience et protéger l'océan et les littoraux dans le cadre d'une architecture financière adaptée en faveur de l'océan et comprenant des fonds et des assurances pour la nature, y compris les récifs, les monts sous-marins et l'océan profond, et des partenariats public-privé pour la reconstitution et conservation des ressources. Soutenir la création d'une banque de la durabilité de l'océan. Faciliter l'accès à ces financements pour les pays en développement et les projets à petite échelle ;

Veiller à l'arrêt de toutes les subventions publiques à l'extraction de combustibles fossiles, telles que les forages pétroliers et gaziers et l'extraction du charbon.

SIGNATAIRES



LES PARTENAIRES PAVILLON OCEAN



Cet événement est cofinancé par la Commission européenne, grâce aux fonds LIFE Operating Grant. Néanmoins, les analyses et opinions présentées dans ce document n'engagent que leurs auteurs.



PROTÈGE L'OCÉAN DEPUIS 1990

#WeAreSurfriderEurope

www.surfrider.eu



SURFRIDER
FOUNDATION EUROPE

